



SNUipp 26

Fédération Syndicale Unitaire

Adresse :

SNUipp – FSU 26
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26 000 VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

E-mail : snu26@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture

Valence, le 12 septembre 2019

Mme Chapapria et Mme Garroté,
Secrétaires départementales du SNUipp-FSU 26

à

Monsieur l'inspecteur d'académie

Objet : réponse à votre courrier du 27 août 2019

Monsieur l'inspecteur d'académie,

En date du 27 août 2019, vous avez adressé un courrier aux enseignants du premier degré du département de la Drôme intitulé « accompagnement des classes de cycle 2 ».

Dans ce courrier, il est principalement fait référence aux évaluations nationales standardisées CP-CE1. Vous essayez, une nouvelle fois, de convaincre le corps enseignant du bien-fondé de ces évaluations. Ces enseignants, qui sont, comme vous le rappelez très bien, des « professionnels de l'éducation », ont dit leur désarroi face à ces tests imposés, le stress de leurs élèves et les aberrations des saisies. Ils ont jugé ces évaluations nationales chronophages, fastidieuses, anxiogènes, mal adaptées ou inutiles, comme le soulignait l'enquête du SNUipp-FSU réalisée l'an dernier.

Dans votre courrier, vous mettez également en avant l'utilité des évaluations dans le repérage des « réussites et difficultés de l'ensemble des élèves de la classe et de l'école, orientant ainsi l'action pédagogique de l'enseignant ». Or, depuis l'année dernière, le voile est levé sur le réel objectif des évaluations nationales. Les trois notes produites par la DEPP sur l'analyse des résultats CP et CE1 le démontrent explicitement.

Ce ne sont pas les apprentissages des élèves qui sont observés. Leurs résultats sont en fait recensés puis des seuils de réussite sont déterminés... pour qu'il n'y ait ni trop ni trop peu d'élèves dans chaque groupe (sans difficultés, fragiles ou en difficulté). Ces seuils ont été déterminés arbitrairement ou uniquement en fonction des priorités contestables que le ministre a édictées (par exemple, la lecture orale de 30 mots par minute à la fin du CP). Elles ne sont pas communiquées aux enseignants avant la passation ! Pour certains items, il suffisait de donner une réponse correcte sur deux pour ne pas être considéré en difficulté quand pour d'autres, il en fallait 12 sur 15. Et il suffisait souvent d'une seule réponse inexacte pour passer dans le groupe « fragile » ou « en difficulté ».

Ainsi, vous pouvez comprendre que les enseignants, « professionnels de l'éducation », se montrent critiques envers ces évaluations nationales.

Vous imposez cette année, un accompagnement des classes de cycle 2 qui « sera réalisé dans les écoles par l'équipe de circonscription, pilotée par l'IEN ». Vous aviez annoncé l'année dernière un accompagnement des classes de CP et semblez vouloir dorénavant élargir votre dispositif aux classes de CE1 et de GS.

Permettez-nous, monsieur le directeur académique de nous étonner de ce choix, car le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 définit le cycle 2 comme correspondant « aux trois premières années de l'école élémentaire CP, CE1 et CE2 ». Est-ce à dire que vous comptez les élèves de GS dans l'école élémentaire alors même que les programmes de maternelle, redéfinis en 2015, dessinent des contours spécifiques pour l'école maternelle ?

Les multiples annonces du ministre, les assises de la maternelle, les notes au BO sur le français et les mathématiques, le cadrage des animations pédagogiques, la mise en place et l'exploitation des évaluations CP, la fiche maternelle du dossier de presse de rentrée du ministère sont autant d'indices qui conduisent à l'effacement des spécificités de la maternelle et font craindre sa primarisation. Le SNUipp-FSU 26 le dénonce.

Enfin, vous parlez d'accompagnement en ces termes : « une visite de classe (...), suivie d'un temps d'échange avec les enseignants et le directeur : les autres enseignants de l'école pourront être associés à cet échange. Cette visite donnera lieu à un retour écrit. »

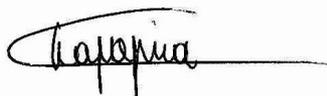
Ce que vous présentez ressemble fort à une inspection d'école déguisée. Cela s'inscrit dans une logique de pilotage hiérarchique renforcé, visant le cœur des pratiques enseignantes ; les évaluations constituant le levier de mise en œuvre d'un modèle pédagogique promu par le ministère et alimenté par guides et ressources officielles. La liberté pédagogique des enseignants est une nouvelle fois mise à mal.

De plus, alors que l'ensemble des enquêtes de la DEPP ou du SNUipp-FSU démontre que le temps de travail des enseignants et des enseignantes des écoles déborde largement le cadre des obligations réglementaires de service ; vous annoncez aux enseignants de la Drôme, à l'instar d'autres services de l'EN, que la barque sera encore un peu plus chargée cette année !

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU 26 accompagnera l'ensemble des collègues qui refuseront ce dispositif.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Les secrétaires départementales,



A. Chapapria



A-S. Garroté